

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 19 octobre 2022

Nombre :

De membres en exercice : 11
De présents : 9
De votants : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre ;

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à 19 heures, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEZIRARD Alain, BOULINGUEZ Jacky, PANIEZ Laetitia, PREUDHOMME Annie, VANHILLE Bénédicte, DELEMOTTE Edith, PACCEU Sabine, DERUYTER Micheline, DASSONVILLE Amandine

Etaient excusé(es) avec procuration :

Mme Marie Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Jacky BOULINGUEZ, Mme Catherine THETTEN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Madame Amandine DASSONVILLE est nommée secrétaire de séance.

Considérant la situation financière précaire d'un usager ne lui permettant plus de faire face aux dépenses de la vie courante ;

OBJET /

SECOURS A UN USAGER EN
DIFFICULTE, PRISE EN
CHARGE PAR LE C.C.A.S.
D'UN REPAS LIVRE A
DOMICILE (COMMUNE)

Considérant les factures d'impayés qui s'accumulent et la nécessité d'assainir la situation financière, d'assurer un suivi matériel et médical, la commune a décidé la mise en place du portage des repas à domicile, permettant à l'usager de bénéficier de repas équilibrés à compter du 1^{er} juillet 2022.

DELIBERATION :

Publiée le 3 novembre 2022

Rendue exécutoire le 3
novembre 2022

Adressée au contrôle de
Légalité (Préfecture de LILLE
DRCL) le 3 novembre 2022

Si la quasi-totalité des factures correspondantes ont été acquittées, il reste néanmoins le reliquat d'un repas à régler à la commune d'Erquinghem-Lys.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré ;

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 3 novembre 2022 et que la convocation de la Commission avait été faite le 13 octobre 2022

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité, la prise en charge par le Centre Communal d'Action Social du repas en question, facturé par la commune d'Erquinghem-Lys à 6,38 €.



Le Président,

Madame Amandine DASSONVILLE

Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Secrétaire de Séance



Adopté, pour Ampliation

Le Président du C.C.A.S.